

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
7 février 2017**

**Date d'affichage :
20 février 2017**

L'AN deux mille dix-sept, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jackie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : José DUBREUIL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170213-DELIB170225-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2017**

QUESTION N° 25

OBJET : Association FREDON : renouvellement de l'adhésion de la Commune

RAPPORTEUR : Jacques LAMY

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 31 janvier 2017.

Créée en 1986, la FREDON Auvergne est un organisme de droit public qui agit contre les dangers qui portent atteinte à la santé des végétaux et/ou à la santé humaine en protégeant l'environnement des risques de pollutions liés à la production et à la gestion du végétal. Reconnue au plan régional par arrêté ministériel en qualité d'Organisme à Vocation Sanitaire pour le domaine du végétal (O.V.S), la FREDON AUVERGNE, forte de plusieurs années d'expériences et d'accompagnement de professionnels de l'agriculture et de collectivités au travers d'actions de veille sanitaire, de formation, d'expertises techniques liées à la préservation de l'environnement et de recherche de méthodes alternatives.

Elle assure à ses adhérents et clients un jugement professionnel, indépendant et impartial. Par la réforme de ses statuts le 22 mai 2013, la FREDON Auvergne rassemble au plan régional l'ensemble des personnes physiques ou morales propriétaires ou détenteurs de végétaux intéressés par la santé de plantes, l'impact des pratiques liés aux végétaux sur l'environnement, la santé et la sécurité du public.

Le montant annuel 2016 de l'adhésion est de 390 Euros.

Il est proposé de valider le renouvellement de l'adhésion pour 2017, ainsi que pour les années à venir.

Le Conseil Municipal est invité à :

- renouveler l'adhésion à l'association FREDON pour 2016 et 2017 et les années suivantes et à verser la cotisation annuelle afférente.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL